



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

[COMMUNIQUE DE PRESSE] ASSURANCE CHÔMAGE : La CFDT obtient l'abandon d'une réforme injuste, incohérente et inefficace

Le premier ministre a signé ce matin un décret prolongeant les règles actuelles de l'indemnisation chômage, renonçant ainsi à sa réforme budgétaire annoncée depuis plusieurs semaines. **La CFDT se félicite de l'abandon de ce nouveau durcissement des droits pour les demandeurs d'emploi.**

C'est un soulagement pour la CFDT qui n'a cessé de combattre ce projet du gouvernement avec force, tant il s'avérait injuste, incohérent et inefficace.

Une réforme injuste, qui visait d'énormes économies réalisées sur le dos des seuls demandeurs d'emploi. Une réforme incohérente, qui baissait encore les droits alors que le chômage remonte. Une réforme inefficace, fondée sur l'idée fausse qu'en baissant les droits, l'emploi augmenterait, ce qu'aucune étude n'a jamais prouvé.

Certes la réglementation actuelle n'est pas satisfaisante. **La CFDT continuera de défendre une assurance chômage protectrice des travailleuses et des travailleurs, en lien avec leurs réalités d'emploi.**



Documents

[La CFDT obtient l'abandon d'une réforme injuste, incohérente et inefficace](#)